

II – COHÉSION SOCIALE

1. LOGEMENT SOCIAL, RÉNOVATION URBAINE, ACCÈS AU PARC SOCIAL

1 – Offre de logements sociaux

a) Construction neuve de logements sociaux

Le nombre de logement sociaux financés par l'Etat s'élève à 2095 logements, dont 1 983 au titre du plan de cohésion sociale (soit 82% de son objectif), et 112 au titre du plan de relance. S'ajoutent 179 logements PLS réalisés par l'association Foncière Logement, portant à 2 274 le nombre de logements sociaux engagés.

Ce bilan comprend les logements sociaux financés au nom de l'Etat par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Parallèlement l'ANRU a financé la construction de 890 logements au titre de la reconstitution du parc démoli.

	Logements sociaux financés en 2008 (hors ANRU)				Rappel 2007	Evolution 2007/2008
	Plan de Cohésion Sociale 2008	Plan de relance 2008	Association Foncière Logement	Total 2008		
PLUS	1 081	35	-	1 116	1 078	4%
PLAI	554	39	-	593	161	268%
PLS	348	38	179	565	718	-21%
Total	1 983	112	179	2 274	1 957	16%

Ces résultats confirment la tendance, enregistrée depuis 2003, d'une augmentation significative du nombre de logements sociaux financés.

b) Développement de l'offre de logements

L'un des principaux outils de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et du Logement est le Programme Local de l'Habitat (PLH). 5 EPCI du Val d'Oise à compétence « habitat » ont obligation de réaliser ce document. De plus, bien que n'ayant pas d'obligation, la Communauté de Communes « Roissy Porte de France » s'est engagée le 23 septembre 2008 dans l'élaboration d'un PLH.

En 2008, 3 PLH ont été adoptés par les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, de Val et Forêt et de Val de France.

c) Application de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU)

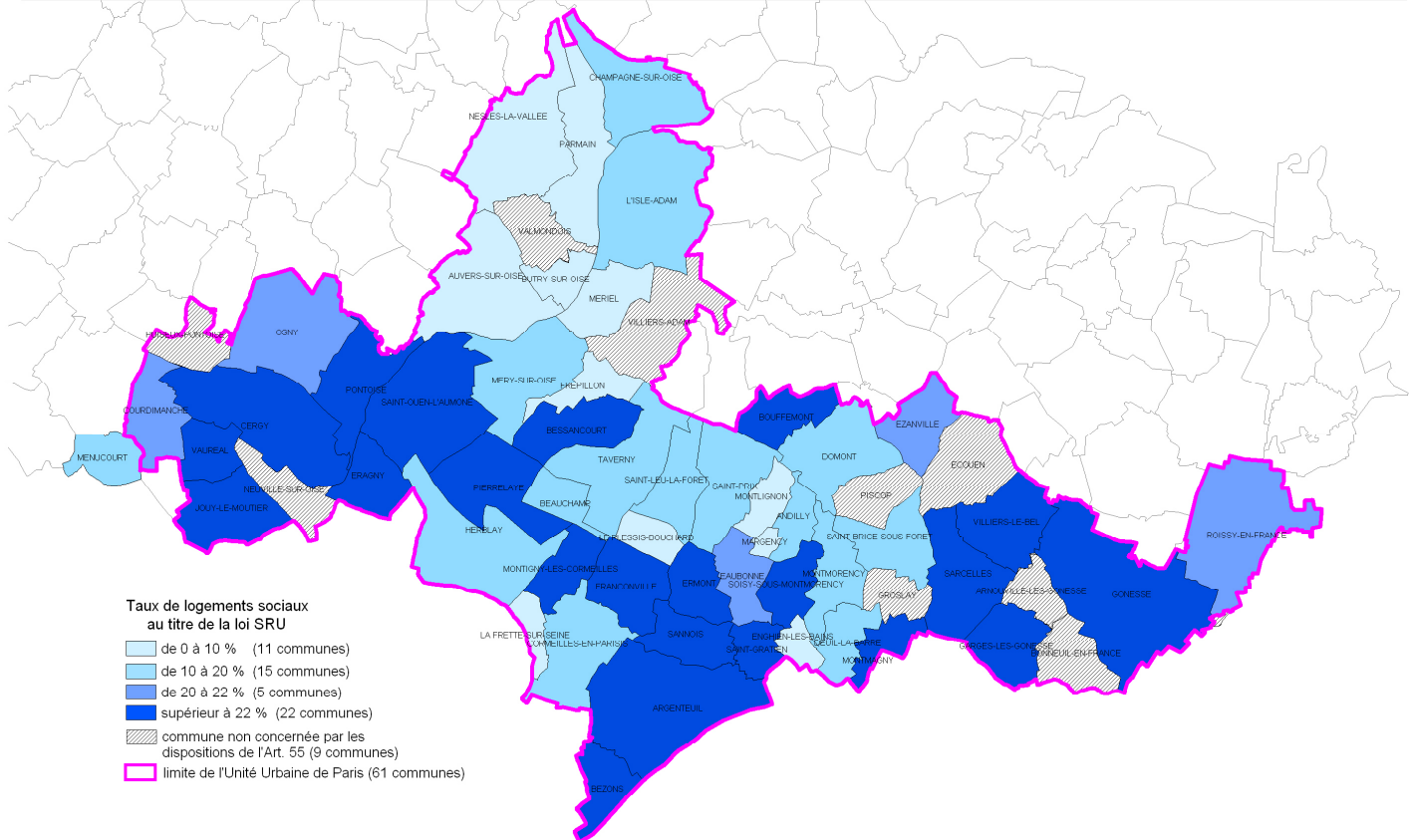
Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 imposent aux communes de « l'unité urbaine » de Paris comptant plus de 1500 habitants de disposer, à terme, de 20 % de logements locatifs sociaux parmi leurs résidences principales.

2008 a été l'année du bilan de l'engagement triennal 2005-2007 et de la fixation d'un nouvel objectif triennal.

Au 31 décembre 2007, 11 communes n'ayant pas atteint leur objectif 2005/2007 ont fait l'objet d'un arrêté de carence. Les commissions communales prévues par la loi se sont réunies en juillet 2008 afin d'examiner la situation de chacune. 8 d'entre elles, ayant réalisé moins de 80% de leur objectif triennal, se sont vues attribuer un taux de majoration de leur prélèvement variant de 20 à 100 %. Il leur a été proposé l'adoption d'un contrat de mixité sociale qui précise les actions et les moyens mis en œuvre pour, d'une part, rattraper le retard accumulé au cours de la période triennale 2005/2007 et, d'autre part, assurer la réalisation de l'objectif 2008-2010.

Au 1^{er} janvier 2008, 26 communes sont concernées par les dispositions de la loi. De nouveaux objectifs en terme de réalisation de logements locatifs sociaux ont été fixés pour la période 2008/2010. Ainsi, **960** logements sociaux devront être construits à l'horizon **2010** et **5968** pour atteindre le seuil de 20%.

Taux de logements locatifs sociaux au 1er Janvier 2008



Sources : ©IGN-BDCarto 2006
 DGH-taxe d'habitation 2008 - DDEA95 - Inventaire SRU 2008
 Cartographie : DDEA 95-SHL/EPHIV
 Janvier 2009



2 - Rénovation urbaine

Dans le cadre des actions menées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), 25 projets sont en cours dans le Val d'Oise. Ils concernent près de 150 000 habitants.

Deux nouvelles conventions ont été signées en 2008 (Bezons, Fosses), portant à 15 le nombre de projets validés dans le département. Un 16ème projet (Villiers-le-Bel, lieux dits Puit La Marlière et Derrière Les Murs de Montseigneur), validé cette année, sera signé en 2009. Par ailleurs, 7 projets relèvent du dispositif des opérations isolées pour 1,8 milliards d'euros, dont 656M€ de subventions de l'ANRU.

Plus de 1 700 logements sociaux neufs sont construits (dont 890 en 2008), 1 550 logements ont été démolis, (dont 690 en 2008) et 4 700 logements ont été réhabilités (dont 1 650 en 2008). Sur le plan financier, 97,5M€ de subventions, générant un montant prévisionnel de travaux et de prestations de 276M€, ont été notifiées en 2008.

3 - Relogement des personnes en situation de grande précarité

a) Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

En 2008, le plan 2008-2010 a été soumis aux instances de validation, dont le conseil général du Val d'Oise et le conseil régional de l'habitat qui ont délibéré favorablement. L'arrêté approuvant le plan pourra être signé en 2009.

Des actions particulières ont été menées :

- x organisation de réunions techniques avec les EPCI sur les thèmes de l'accroissement de l'offre de logements adaptés et accessibles aux ménages les plus défavorisés et l'habitat indigne;

- x début de la réflexion sur la baisse des charges locatives dans le parc social dans le cadre d'une réhabilitation;
- x présentation et validation par le comité responsable du plan, le 11 décembre 2008, d'un nouveau règlement intérieur du fonds solidarité logement, outil financier du plan d'actions pour solvabiliser les ménages défavorisés et permettre la mise en place d'accompagnements sociaux liés au logement réalisés par des associations spécialisées.

b) Accords collectifs

L'objectif 2008 a été augmenté passant de 683 à 850, pour tenir compte notamment du relogement des déclarés « prioritaires et urgents » par la commission de médiation du Droit au Logement Opposable (DALO) du Val d'Oise.

L'objectif a été dépassé, puisque 873 relogements ont été enregistrés. Le contingent préfectoral reste toujours celui qui est le plus mobilisé, mais les parts réalisées par les bailleurs et les mairies sont en augmentation.

Le relogement des sortants de structure reste toujours une priorité de la préfecture. Leur nombre a atteint 268 en 2008.

c) Droit au logement opposable (« DALO »)

Installée dès janvier 2008, la commission de médiation du Val d'Oise a examiné 2767 dossiers « logements » et « hébergement ».

592 ménages ont été déclarés « prioritaires et urgents » au titre du logement et 102 au titre de l'hébergement. Une concentration importante des demandeurs est observée sur les secteurs des rives de Seine, et notamment la ville d'Argenteuil qui, à elle seule, en rassemble 23%, et sur la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

190 ménages ont été relogés et 17 hébergés au cours de l'année. 57 % des ménages reconnus « prioritaires et urgents » ont fait l'objet d'une proposition.

4 – Veille sociale et hébergement

a) Veille sociale

Elle repose surtout sur l'activité du 115 (mission d'accueil, d'écoute et d'orientation notamment vers l'hébergement). Deux actions complémentaires permettent de repérer les personnes sans abri et d'assurer un premier accompagnement social l'une tout au long de l'année (9 accueils de jour dont 2 ouverts le week-end), l'autre en hiver, (équipes de maraude et de transport par la croix rouge et les restaurants du coeur)

b) Hébergement

Le dispositif s'appuie sur une capacité totale de 972 places dont 652 réparties dans 36 structures fonctionnant en année pleine et 320 places d'hébergement d'insertion dans 17 CHRS.

Par ailleurs, les deux maisons relais de Taverny et Corneilles en Parisis disposent de 65 places.

Le dispositif hivernal 2008-2009 (1er novembre – 31 mars) de 330 places (orientation du 115) comporte une offre en continu de 159 places (87 places en hôtel et 72 places en structures) complétées, par période de grand froid, par 171 places supplémentaires (58 places en hôtel et 213 en structures).

L'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées permet de financer 702 places.

4 - Qualité de l'habitat

a) Parc public

En 2008, des subventions d'un montant de 2 M€ ont été accordées pour la réhabilitation du parc social (1 282 logements sociaux).

b) Parc privé

L'action de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est orientée vers la production de logements à loyer maîtrisé, dont des logements à loyer conventionné et des logements à loyer intermédiaire, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne.

Les objectifs pour 2008 ont été atteints à 83% :

Logements	Objectif 2008	Réalisation au 31.12.08	Taux de réalisation
Loyers maîtrisés	1375	1030	75%
Remise sur le marché de logements vacants	123	53	43%
Lutte contre l'habitat indigne	109	250	229%
TOTAL	1607	1333	83%

L'ANAH a délivré 7,65 M€ de subventions. L'intervention sur les copropriétés en difficultés dans le cadre des procédures de type plan de sauvegarde ou OPAH a représenté 61% de ce montant soit 4,68 M€.

c) Habitat indigne

En 2008, le service santé-environnement de la DDASS a été destinataire d'environ 300 plaintes. Ces plaintes émanent principalement de particuliers. Elles ont toutes été traitées et près de 200 inspections ont été réalisées.

66 logements ont fait l'objet de la prise d'un arrêté d'insalubrité: 32 au titre de la procédure liée aux locaux impropres à l'habitation (caves, sous-sols, combles, pièces sans ouvertures sur l'extérieur , etc.) et 34 au titre des procédures liées à l'insalubrité réparable ou irréparable.

L'année 2008 constitue également la deuxième année de mise en oeuvre du Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne. Les actions menées se sont concentrées sur la réalisation d'un chantier important de travaux d'office et l'organisation de quatre réunions de sensibilisation à destination des maires du département. 52 mairies ont participé à ces réunions au cours desquelles étaient présentées les différentes procédures et leurs modalités de mise en oeuvre.

Enfin 250 logements ont été financés par l'Anah au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

d) Réglementation thermique

La réglementation thermique s'applique désormais aux bâtiments existants (rénovation lourde).

Une réunion a été organisée à l'attention des collectivités, des bailleurs et des professionnels du bâtiment, pour leur présenter les mesures législatives et réglementaires liées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants.

e) Contrôle de la réglementation de la construction

L'objectif des contrôles effectués sur les bâtiments d'habitation collectifs est de faire respecter les règles de construction. Elles portent sur les rubriques « accessibilité et adaptabilité », « sécurité-incendie », « porte automatique de garage », « gardes-corps » et « local ordure ménagères ». Les procès verbaux sont transmis au procureur de la république.

Contrôle de la réglementation de la construction (BHC)	2007	2008
Nombre de contrôles effectués	9	7
Nombre de procès-verbaux de non conformité établis	9	5
Nombre de 2ème contrôle effectué pour mise en conformité	7	0
Nombre de procès-verbaux classés sans suite	0	0
Nombre de bâtiments mis en conformité suite aux procès-verbaux	2	0

2. ÉGALITE DES CHANCES

Le Plan Espoir Banlieues, présenté par le Président de la République dans son discours du 8 février 2008, fixe de nouveaux objectifs à la politique en faveur des quartiers difficiles :

- promouvoir l'égalité des chances en faveur des habitants résidant dans ces quartiers;
- réinsérer tous les quartiers dans la République.

La création de délégués du préfet est une des mesures novatrices du plan. Les délégués du préfet sont chargés, au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, d'en suivre la mise en oeuvre.

Au plan national, 350 quartiers sont concernés. Pour ce qui concerne le Val d'Oise, ce sont treize postes de délégués qui sont ouverts.

1) Les axes du « Plan Espoir Banlieues » :

a - Sécurité :

Ce plan prévoit la création d'unités territoriales de quartier et de délégués à la cohésion police-population : les unités territoriales de quartier, particulièrement formées à l'activité en milieu difficile, doivent être implantées prioritairement dans des quartiers ayant été marqués par des violences urbaines (Cergy et Villiers-le-Bel ont été retenues); les délégués à la cohésion police-population ont vocation à renforcer le lien de confiance entre la police et la population.

b - Transports :

L'Etat décide de mobiliser des financements supplémentaires de façon à désenclaver les quartiers mal desservis par les transports en commun. Dans cette perspective, sera accélérée la réalisation des projets suivants:

- ✕ projet structurant : le barreau ferroviaire RER B/ RER D ;
- ✕ projets permettant une amélioration de la desserte par bus des zones urbaines sensibles d'Argenteuil, de Cergy, de Garges-lès-Gonesse, de Goussainville, de Montigny-les-Cormeilles, de Persan, de Sarcelles et de Villiers-le-Bel.

c - Emploi :

- ✓ institution du contrat d'autonomie, qui consiste à accompagner les jeunes des quartiers prioritaires, de moins de 26 ans, faiblement qualifiés, vers l'emploi, par un soutien renforcé et personnalisé mis en oeuvre par un organisme de placement privé, choisi sur la base d'un appel d'offres lancé par l'Etat (1 710 contrats, au total, doivent être signés sur la période 2009-2011, pour le Val d'Oise).
- ✓ engagement national de 68 grandes entreprises en faveur de l'emploi des jeunes résidant dans des quartiers en difficulté : 11 510 embauches réalisées en 2008 (objectif de 11 338), 1 591 contrats en alternance signés (objectif de 2 753), 2 058 stages conclus (objectif de 4 183).

Au-delà des volets «sécurité», «transports» et «emploi» du Plan Espoir Banlieues, une série de mesures contenues dans ce plan appartiennent au domaine éducatif et tendent vers un objectif affirmé de réussite éducative.

2) Réussite éducative :

a – Programmes de réussite éducative

Les programmes de réussite éducative ont pour objectif d'assurer un suivi individualisé des enfants de 2 à 16 ans, repérés lors de difficultés scolaires, ou pour des questions relatives à leur comportement et à leur situation familiale. L'année 2008 a été caractérisée par le lancement du programme de Bezons, qui est venu s'ajouter à ceux établis entre 2005 et 2007 à Argenteuil, Cergy, Deuil-la-Barre, Eragny, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Montigny-les-Cormeilles, Montmagny, Persan, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Sarcelles, Villiers-le-Bel.

b - Dispositifs d'excellence :

Les internats d'excellence ont pour objectif de créer des conditions de travail plus favorables pour des élèves aux capacités prometteuses mais dont la situation familiale empêche l'obtention de bons résultats scolaires.

28 places d'internat sont réservées dans trois lycées du département (lycée polyvalent Jean Jaurès à Argenteuil, lycée polyvalent Eugène Ronceray à Bezons, lycée professionnel d'Epluches à Saint-Ouen-l'Aumône).

Les sites nationaux d'excellence : Le lycée Romain Rolland d'Argenteuil est l'un des trente sites nationaux d'excellence du plan « Espoir banlieues ». Le projet d'établissement est axé autour de deux grands axes : l'ouverture internationale avec l'enseignement renforcé des langues vivantes (classes européennes, enseignement de l'arabe) et la dimension artistique et culturelle. La promotion des filières scientifiques est également mise en avant, ainsi que la parité filles-garçons.

c - Opération «Une grande école , pourquoi pas moi ?»

Elle vise à accroître les chances de réussite des lycéens issus de milieux modestes ou défavorisés dans les filières d'études supérieures.

Ce dispositif permet d'accompagner les élèves de seconde choisis pour leurs bons résultats et leur motivation, dans un parcours de familiarisation avec les filières d'excellence des grandes écoles et des universités, afin de les préparer à intégrer celles-ci dans les meilleures conditions.

Le programme, complémentaire aux enseignements scolaires, se décline en séances de tutorat hebdomadaire avec des étudiants via des sorties culturelles, des ateliers d'expression orale et écrite et des visites d'entreprises.

Initié par l'ESSEC en 2003, le partenariat s'est élargi progressivement à d'autres grandes écoles : l'Ecole de Biologie Industrielle, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electricité Production et Méthode et l'Ecole Centrale d'Electronique.

En 2008, 271 740 € ont été versés par la préfecture au titre de la « politique de la ville » à ces établissements qui accompagnent près de 300 élèves de la seconde à la terminale, scolarisés dans les lycées de Cergy, Saint Ouen l'Aumône, Argenteuil et Garges-Lès-Gonesse.

d - Lutte contre le décrochage scolaire :

Prévention de l'absentéisme : les procédures de lutte contre l'absentéisme sont renforcées. En 2007/2008, l'Inspection académique du Val d'Oise a envoyé 3 782 courriers de rappel à la loi, qui permettent un retour à la normale dans 80% des cas.

Pour les situations non résolues, 160 familles de collégiens ont été convoquées à un entretien. Pour celles qui se présentent (environ 80%), l'amélioration de l'assiduité des enfants est effective pour un peu plus de 50% d'entre eux. Pour les autres, la situation est transmise au Conseil Général ou au parquet des mineurs, selon la préférence qui est accordée à l'aide éducative ou aux mesures judiciaires.

Partenariat avec les programmes de réussite éducative : dans le cadre de leur programme de réussite éducative, les villes de Gonesse, Saint-Ouen-l'Aumône, Sarcelles, Argenteuil, Cergy et Villiers-le-Bel ont mis en place des actions de prévention du décrochage scolaire et d'accueil des élèves exclus temporairement. Pour mettre en oeuvre ces actions, les villes s'appuient sur un protocole élaboré conjointement avec l'Education Nationale: il prévoit une prise en charge des enfants et des adolescents par le réseau associatif ou les services sociaux, ainsi qu'une aide à la parentalité pour les familles qui se sentent les plus désarmées face à leurs obligations.

3. INTEGRATION, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

1 – Accueil et intégration

a) Plan départemental d'accueil des primo arrivants pour 2006-2008

Le plan comporte 13 actions articulées autour de cinq axes : accès aux droits, ouverture des droits sociaux, accès aux soins, scolarisation et insertion professionnelle, accès au logement.

Le contrat d'accueil et d'intégration est le pivot de l'intégration des primo-arrivants. 29 mobilisations de la plateforme ont été réalisées en 2008. 5 855 personnes ont été convoquées et 89.60 % ont honoré ce rendez-vous pour lesquels l'ANAEM enregistre un taux de signature de 98.13 %. 13,79% ont été orienté vers le travailleur social et 20,7% se sont vu prescrire la formation linguistique.

Les signataires (2633 hommes et 2533 femmes) sont surtout ressortissants de l'Algérie, du Maroc et de la Turquie. Ils résident principalement à Argenteuil (14,16 %), Sarcelles (11,06 %) Garges-lès-Gonesse (8,86 %) et Cergy (8,13 %).

L'implantation d'une direction territoriale de l'ANAEM à Cergy en 2008 a permis une meilleure proximité avec les signataires .

b) Délivrance des titres

22277 cartes de séjour d'un an et 14038 de 10 ans ont été délivrées en 2008 (+12% par rapport à 2007).

400 demandes d'introduction par regroupement familial ont été accordées, chiffre équivalent à celui de 2007.

Le nombre de demandeurs d'asile a baissé de 26 % soit 1052 en 2008 contre 1422 en 2007. En revanche le pourcentage de réponse favorable a nettement augmenté soit 38% en 2008 pour 27% en 2007.

Sur les 3 sites d'accueil des étrangers de la préfecture de Val d'Oise, 180 000 étrangers ont été reçus en 2008.

2 – Égalité entre hommes et femmes

Les priorités portent sur :

- l'égalité en droits et le respect de la dignité,
- l'égalité professionnelle,
- l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique et associative,
- l'articulation des temps de vie et le développement des moyens permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

a) Lutte contre les violences faites aux femmes

Les 3 « référentes » installées en 2008 (Cergy, Argenteuil, est du Val d'Oise) ont pour missions l'accompagnement individualisé des femmes victimes et la coordination d'un réseau de professionnels.

En novembre 2008, lors de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, un colloque départemental a réuni plus de 300 personnes.

b) Égalité professionnelle

Le prix de la vocation scientifique et technique des filles a, en 2008, récompensé 11 lauréates, dont 5 ont obtenu une mention spéciale.

3 - Insertion des personnes handicapées

Sur le système d'information territorial du Val d'Oise géré par la préfecture est désormais accessible aux bailleurs sociaux, la liste des demandeurs de logements handicapés mise en ligne par les associations ou la maison départementale des personnes handicapées.

783 dossiers d'accessibilité aux établissements et installations recevant du public ont été instruits, dont seulement 5 projets ont reçu un avis défavorable.

Les demandes de dérogation des établissements recevant du public concernent surtout les bâtiments existants (39 dérogations ont été accordées).

Au 31 décembre 2008, 2165 places médicalisées en établissements étaient financées, dont 101 nouvelles places en 2008 (Jouy-le-Moutier, Argenteuil, Cergy).

4. ACCES A L'EMPLOI

La situation de l'emploi dans le département s'est dégradée en 2008. De décembre 2007 à décembre 2008, la demande d'emploi en fin de mois de catégorie 1 a augmenté de 4,3% (43 900 personnes en données cvs). Cette augmentation touche particulièrement la population jeune avec un bond de 11,7%.

1 - Accès à l'emploi des publics fragiles :

Jeunes : les sept missions locales ont négocié et signé avec la DDTEFP une convention précisant des objectifs en terme d'accueil, de suivi, d'accompagnement et d'accès à l'emploi pour un financement de 2 586 190€ auquel s'est ajouté 304 360€ au titre du fonds pour l'insertion des jeunes (1400 bénéficiaires)

	2007	2008	Variation
Primo accueil	8 819	9 586	8,7 %
Accompagnement	20 382	22 346	9,6 %

Le dispositif « *contrat d'autonomie* » a été mis en place pour 190 jeunes, 760 en 2009 et 2010 et 190 en 2011. Malgré un démarrage tardif en fin d'année, **145** jeunes sont entrés dans le dispositif.

Dans le cadre du *contrat d'objectif et de moyens de l'apprentissage* signé en 2008, l'Etat et le conseil régional cofinancent 2 postes de développeurs portés par les missions locales de Cergy et de Deuil la Barre pour un montant de 41 700€. L'an passé, **2728** contrats de professionnalisation dont 1902 pour des jeunes (**2010** en 2006 et **2835** en 2007) et **4979** contrats d'apprentissage (**2876** en 2006 et **3876** en 2007) ont été conclus dans le Val d'Oise.

L'opération « *10 000 bâtisseurs* » a permis de récolter 274 intentions de recrutement et de signer **192** recrutements (dont **134** à fin 2008), de mettre en place un forum départemental (Val de France : 53 offres d'emploi déposées, **28** recrutements réalisés sur le forum), de rouvrir la plateforme de l'AFPA de Garges lès Gonesse (**42** jeunes en qualification sur le dernier trimestre 2008).

Contrats aidés : 2212 CAE, 825 CAV et 705 CIE ont été signés en 2008.

Le financement de l'action « *Nos quartiers ont des talents* » par la DRTEFP a permis de proposer un emploi à **72** jeunes diplômés.

Insertion par l'activité économique : 14 entreprises d'insertion ont été financées (au lieu de 11 en 2007), 12 associations intermédiaires, 18 chantiers d'insertion (au lieu de 13 en 2007) et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (au lieu d'1 en 2007). La DDTEFP a versé 1 565 248€ dont 53 288€ de FSE.

Formation de base : 6 structures financées à hauteur de 262 108€ accueillent du public en difficulté au regard des savoirs de base, de l'illettrisme et de la maîtrise de la langue française.

Personnes handicapées : outre le contrôle de la déclaration de l'obligation d'emploi, la DDTEFP met en oeuvre un plan départemental d'emploi de 150 931€ de trois axes : jeunes, maintien dans l'emploi, mobilisation des entreprises.

Seniors : Le plan départemental senior du Val d'Oise financé par l'Etat (93 550€) et le FSE (163 517€) a un triple objectif : sensibiliser les entreprises au maintien dans l'emploi des salariés de plus de 50 ans, construire un plan opérationnel de gestion prévisionnelle des compétences, développer le tutorat des jeunes par les seniors.

2) Politique active de l'emploi

Services à la personne : La DDTEFP a délivré **52** agréments simples et **6** agréments qualité, soit un total de **45** structures exerçant sur le département. Elles ont fourni **2 565 138 h** de travail à **3056** salariés, ce qui représentent 1559 personnes équivalents temps plein. Le nombre d'heures moyen hebdomadaire par salarié augmente.

Suivi de la recherche d'emploi : ce service participe à la mobilisation du demandeur d'emploi. Il a convoqué 1 395 demandeurs d'emploi et a été saisi par l'ASSEDIC pour un examen de situation de 1 082 personnes. Il a notifié 843 sanctions.

RSA : mis en place par le Conseil général, il bénéficie d'un soutien financier de l'Etat. Sur la zone test d'Argenteuil-Bezons, 1 069 personnes ont signé un avenant et 1 038 personnes ont perçu au moins une fois le RSA pour un montant moyen de 194,22€.

Validation des acquis de l'expérience : il y a eu une augmentation du nombre de dossiers instruits (131 en 2008, 97 en 2007) et des titres délivrés (1 236 en 2008, 990 en 2007). La DDTEFP a mis en place un financement de 40 000€.

Appui au développement : le dispositif local d'accompagnement a accueilli 80 structures et effectué un diagnostic dans **106**. L'ingénierie a profité à **93** associations. Le coût total de l'opération s'est élevé à 178 500€.

Mutations économiques : l'activité de ce service a été influencée par l'arrivée de la crise économique au dernier trimestre. Si le nombre de procédures de licenciements de plus de 10 salariés a baissé (39 au lieu de 41), ainsi que le nombre de salariés concernés (1 390 contre 1 577), le nombre de décisions de chômage partiel a fortement augmenté (65 contre 38) et concerne un nombre d'heures plus important (55 245 contre 19 118). Le nombre de conventions du FNE est en baisse (28 contre 69) en raison de la diminution des conventions de préretraite.

3) Législation du travail

L'inspection de travail a réalisé 1 846 interventions en entreprise qui ont donné lieu à 8 096 observations, 374 mises en demeure et arrêts-reprises de travaux et 42 procès verbaux.

Les négociations entre partenaires sociaux sur le travail du dimanche dans le secteur du bricolage n'ont pas abouti. En application du code du travail, onze dérogations individuelles ont été accordées par arrêté préfectoral à des entreprises du bricolage et de l'électroménager en raison de la concurrence découlant de l'ouverture légale accordée à l'ameublement, ainsi qu'à un libraire indépendant en raison de la nature des biens culturels vendus le dimanche. L'ensemble de ces arrêtés a fait l'objet d'une action contentieuse en annulation.

Le service de renseignements a vu sa saisine augmenter (3 869 personnes contre 2 754, 8 590 appels téléphoniques contre 4 945, nouvelles compétences : 520 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles). Il en est de même du service chargé de l'enregistrement des accords (1 308 accords contre 754) et de la main-d'oeuvre étrangère (3 297 demandes contre 2 390).

5. GENS DU VOYAGE

La loi du 5 juillet 2000 impose la mise en oeuvre d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Le schéma du Val d'Oise, publié le 30 novembre 2004, fixe un objectif de réalisation de 1.035 places de caravanes. 32 communes comptant plus de 5 000 habitants et 4 établissements publics de coopération intercommunale sont concernés en fonction de leur poids de population et des besoins recensés en 2003. Le délai imparti aux communes pour s'acquitter de leur obligation est arrivé à échéance fin 2008. Lors de l'approbation du schéma en 2004, 218 places de caravanes étaient en service (taux de réalisation initial du schéma : 21,06%). Au 31 décembre 2008, 283 places sont ouvertes aux gens du voyage, 474 places ont été financées par l'Etat en 2007/2008 et 35 places vont être subventionnées en 2009, les dossiers ayant été déposés en décembre 2008. Au total, 727 places auront été financées et aménagées au 30 novembre 2010, date de caducité de l'actuel schéma, portant son taux de réalisation à 70,2 %. Ces dossiers ont représenté en 2008 un engagement financier de l'Etat de 4,9 M€.

En 2008, 32 places supplémentaires ont été ouvertes à Ermont et Saint Leu la Forêt ce qui porte à 27,3% le taux de réalisation du schéma départemental. 35 autres places sont construites et en attente d'ouverture : 22 à Montigny et 13 Bessancourt. 439 places ont été financées au cours des années 2007 et 2008 et devraient être construites d'ici décembre 2010. Le taux de réalisation de l'objectif du schéma départemental devrait être alors de 67%.

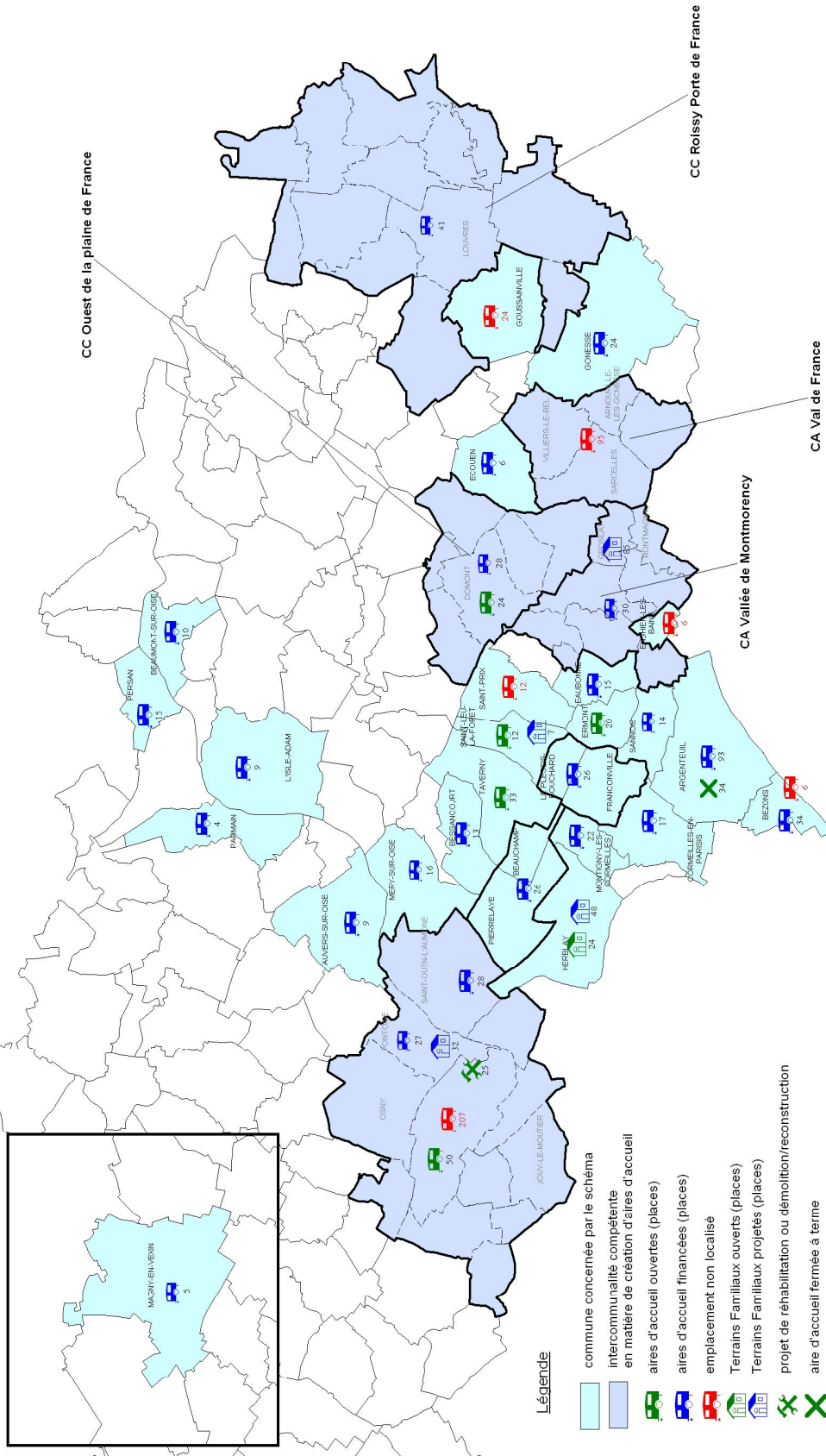
Trois établissements publics de coopération intercommunale et 4 communes n'ont pas satisfait à leurs obligations. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le Préfet peut, après mise en demeure restée sans effet dans les trois mois suivants, se substituer aux communes et EPCI défaillants pour acquérir des terrains, les aménager et les gérer au nom et au frais de celles-ci grâce à la procédure d'inscription en dépenses obligatoires.

La loi « Besson », tout comme le schéma, n'ont pas pour vocation d'apporter des solutions au relogement des gens du voyage sédentaires ou itinérants contraints. L'attitude des communes d'Argenteuil, d'Herblay, de Saint Leu la Forêt, de Pontoise et de la CAVAM, qui ont identifié de réels besoins sur leur territoire, a été de s'engager dans la réalisation de terrains familiaux ou d'habitats adaptés qui constitue l'une des actions prioritaires du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Ainsi, à l'horizon 2010, près de 50 terrains familiaux (soit 150 places de caravanes) auront été aménagés souvent avec le recours à une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale. Cette démarche, financée à hauteur de 50 % par l'Etat, a été menée, en 2008, pour le relogement de 5 familles des gens du voyage à Herblay.

Les articles 9 et 9-1 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ont été modifiés par les articles 27 et 28 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cette modification donne la possibilité au préfet de procéder, après mise en demeure, à l'évacuation forcée des résidences mobiles en cas de stationnement illicite, sans passer par le juge (Président du Tribunal de grande Instance). L'évacuation peut être envisagée dans un délai minimum de 24h. Les recours contre cette procédure peuvent être portés devant le tribunal administratif, qui se prononcera en référé dans les 72 heures. Cette nouvelle procédure accroît fortement l'efficacité de l'action administrative et constitue une incitation supplémentaire pour les communes inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage à remplir leurs obligations en la matière. Sa mise en oeuvre, est rapide et gratuite. Elle a été mise en oeuvre à 46 reprises en 2008.

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Bilan d'application au 31 Décembre 2008



Sources : ©IGL/ED/Cartho 2006
DDEA 95-SHL/BPH

Cartographie : DDEA 95-SHL/BPH/IV
Janvier 2009



6. DÉPENDANCES DES JEUNES

1- Prévention

En 2008, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie a délégué une enveloppe de 255 610 euros qui a permis de financer 25 actions au titre de la prévention et de la prise en charge sanitaire et sociale. Ces actions ont notamment permis de sensibiliser 6 000 collégiens et lycéens aux dangers inhérents à la consommation de stupéfiants.

La direction départementale de la jeunesse et des sports a mis en place une formation de 5 jours sur la prévention des conduites addictives, en direction des travailleurs sociaux, des animateurs et des éducateurs présents dans les lieux d'accueil d'adolescents. Ce stage doit aider les acteurs de terrain dans la mise en oeuvre d'une prévention primaire et secondaire mettant en garde les jeunes contre les éléments permissifs de leur environnement et les incitant à refuser les consommations nocives.

Un stage spécifique « prise de risques chez les adolescents », ainsi qu'un autre stage « méthodologie de projets », à destination des animateurs sportifs, ont également été organisés par la DDJS.

Le comité départemental d'éducation sanitaire et sociale a développé des campagnes de:

- ✓ prévention du tabagisme dans les entreprises (6 entreprises partenaires) et dans les lycées « Aujourd'hui, je ne fume pas » : Montesquieu à Herblay, Jean Mermoz à Montsoult, Georges Braque à Argenteuil, Gustave Eiffel à Ermont, George Sand à Domont;
- ✓ prévention des conduites addictives en direction des collégiens, par l'action DOPAMINE, qui utilise l'outil théâtral, ainsi que par des débats sur les différentes addictions, y compris les jeux vidéo, animés par l'association RIVAGE et l'ANPAA (collèges Chantereine et Pablo Picasso à Sarcelles, collège Léonard de Vinci à Bouffémont, collège Claude Monet à Magny en Vexin);

La direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie assurent, au sein des établissements scolaires, des actions d'information sur les stupéfiants, pour un public de 4 000 collégiens et 3 000 lycéens.

Enfin, des consultations relatives au cannabis sont organisées dans les centres de soins aux toxicomanes (Dune, Imagine et Rivage).

2- Plan de lutte contre les drogues, le tabac et l'alcool

Un nouveau plan de lutte contre la toxicomanie a été signé le 28 septembre 2007 par le préfet et le procureur de la République.

Il a pour objectifs de favoriser la démarche de soins pour toute personne interpellée pour usage de substances psycho-actives, d'améliorer la qualité de la prise en charge sanitaire et sociale, ainsi que l'accompagnement des personnes placées sous main de justice. Il doit également permettre de prévenir, repérer et favoriser l'accès aux soins des mineurs suivis par la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse.

3- Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Le partenariat existant entre les différents organismes publics et privés (police, gendarmerie, Conseil Général, DDASS, associations, etc) a été reconduit et a permis de rendre plus efficace la sensibilisation des élèves aux consommations nuisibles à la santé.

11 933 élèves ont bénéficié d'actions de prévention des conduites addictives, dont 5 578 élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} auprès desquels des infirmières de l'éducation nationale ont traité de la question spécifique du tabagisme.

7. LIEN SOCIAL

1 - Promotion de pratiques culturelles, sportives et associatives

La direction départementale de la jeunesse et des sports a soutenu financièrement les pratiques culturelles, sportives et associatives, et apporté une assistance méthodologique pour un montant de 2 464 579 € dont 1 670 802 € pour le CNDS avec une priorité marquée pour les publics les plus en difficulté.

En effet, dans le cadre du développement des activités sportives et culturelles encadrées dans les quartiers 16, clubs sportifs ont bénéficié d'une convention triennale (2006/2008) pour les aider à renforcer leurs interventions dans les quartiers sensibles.

Un effort particulier a été également consenti en faveur de l'intégration républicaine par la culture, soit 382 990 € au titre de la « politique de la ville » en 2008 :

- ✓ 16 actions centrées sur l'art théâtral, auxquelles ont participé environ 2 000 jeunes et 300 adultes, ont permis de familiariser les habitants des quartiers prioritaires avec les enjeux de la vie en collectivité et les questions relatives à la citoyenneté ;
- ✓ 4 initiatives, dont celles menées par la fondation Royaumont, ont permis de sensibiliser les jeunes aux notions de patrimoine commun, de mémoire collective et de diversité culturelle ;
- ✓ 4 actions pluridisciplinaires (arts plastiques, musique, danse) ont favorisé la découverte du monde artistique.

2 - Préservation de la mémoire

Les services départementaux de l'ONAC doivent devenir, à l'horizon 2010, le « guichet unique » départemental de proximité des anciens combattants, victimes de guerre et autres ressortissants de l'Office

En 2008, l'activité du service départemental a recouvert les domaines suivants :

- 1) **reconnaissance et réparation** : le nombre de dossiers instruits (cartes du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement pour handicapés, retraite du combattant) connaît une forte baisse. Cette baisse est en partie compensée par l'instruction de 260 dossiers d'anciens combattants algériens pour le compte du service départemental de Paris ;
 - 2) **solidarité** : le montant versé par acte de solidarité en faveur des ressortissants de l'ONAC en difficulté (anciens combattants, victimes de guerre ou du terrorisme, harkis, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation), s'établit en moyenne à 638 € en 2008 pour un total annuel versé de 93 000 € ;
 - 3) **des crédits délégués par la mission interministérielle aux rapatriés** : 50 dossiers d'allocations de reconnaissance en faveur de harkis ou de veuves de harkis originaires d'Afrique du Nord ont été traités (montant de plus de 80 000 €) ;
 - 4) **Mémoire** : participation à la préparation du concours national de la résistance et de la déportation, pour les lycées et collèges et du concours des petits artistes de la Mémoire pour les primaires ainsi que sur la campagne scolaire sur les valeurs de la résistance.
- Les activités traditionnelles ont été maintenues : collecte du bleuet de France et prêt d'expositions aux écoles, associations et mairies.

3 - Solidarité

a) Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes :

Le Val d'Oise compte 6238 places. 197 places nouvelles ont été créées cette année par extension de capacité de 3 établissements à Saint-Prix (42), Saint Leu la Forêt (19) et Andilly (26) et par création de 2 nouveaux établissements, l'un à Eragny (91 places entièrement dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer), l'autre à Osny (88 places dont 69 provenant des fermetures de 2 établissements).

Par ailleurs, 15 conventions tripartites (gestionnaires, Conseil Général, Préfet) ont été renouvelées en 2008 avec les établissements du département.

b) Maintien à domicile des personnes âgées :

Un accueil de jour de 10 places destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer a été ouvert en avril 2008 à Argenteuil.

47 places de services de soins infirmiers à domicile ont été créés en 2008, permettant une meilleure couverture territoriale.